



**OUVERTURE DE LA SESSION POLITIQUE DE HAUT NIVEAU**  
**par**  
**S.E. M. Didier REYNDERS,**  
**Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères,**  
**du Commerce extérieur et des Affaires européennes du Royaume de Belgique**

Puis-je vous inviter à vous lever et à vous joindre à moi pour une minute de silence, en signe de respect pour la mémoire des millions et millions de victimes innocentes de la haine, tués pour la seule raison d'avoir été qui ils étaient.

Merci.

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,  
 Madame la Présidente de la Commission de l'Union africaine,  
 Monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe,  
 Excellences, Chers collègues,  
 Mesdames et Messieurs,

Avant tout, je voudrais vous remercier tous d'être venus si nombreux à Bruxelles pour le meilleur motif imaginable : apporter une contribution à libérer l'humanité du fléau du meurtre de "l'autre". Qu'est-ce qui a amené l'être humain, depuis des temps immémoriaux, à souhaiter détruire des groupes de personnes «autres», pour la seule raison que quelque chose de "différent" apparaissait chez ces hommes et ces femmes? Ne sommes-nous tous pas d'accord que, dans ce XXI<sup>e</sup> siècle qui est le nôtre, il n'y a pas de place pour des atrocités de masse, pour les génocides ?

Hier et aujourd'hui, des fonctionnaires, des universitaires, des experts juridiques, ainsi que des représentants de la société civile et de chambres législatives ont partagé avec nous tous leur expérience et leurs connaissances, et ont fait des propositions à la fois très intéressantes et fort utiles, propositions qui seront intégrées dans les conclusions de la Conférence. Je voudrais profiter de cette occasion pour les remercier tous de tout cœur.

En 2005, nos Chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur engagement à "activement protéger et promouvoir tous les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie, reconnaissant

que ceux-ci sont liés et se renforcent mutuellement". Ils ont également noté que "la promotion et la protection des droits de l'homme des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, contribuent à la stabilité politique et sociale et à la paix et enrichissent la diversité culturelle et l'héritage de la société".

Mettre en œuvre ces engagements représentera sans aucun doute une étape importante dans la prévention des atrocités de masse et des génocides. À cet égard, un rôle particulier est confié aux autorités éducatives en matière de sensibilisation des jeunes à l'importance fondamentale de la protection des droits de l'homme et des valeurs de diversité, avec un accent particulier sur les droits des groupes minoritaires.

L'un des principaux éléments qui ressortent des discussions, est que le devoir de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux de toutes les populations, y compris les minorités, indépendamment de leur nationalité, de leur origine ethnique, de leur race ou de leur religion, incombe en tout premier lieu aux États nationaux. Les États devraient être soutenus par les organisations internationales régionales dont ils sont membres, organisations si bien représentées aujourd'hui par la Présidente de la Commission de l'Union africaine et par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, ainsi que par des représentants nombreux de l'Union européenne. Un accent particulier a été mis sur la nécessité de prendre des mesures efficaces pour prévenir l'incitation à la violence fondée sur la haine ethnique ou religieuse, notamment en adoptant des lois spécifiques qui interdisent cette incitation à la violence.

Les programmes sociaux à caractère structurel doivent toutefois être complétés par des mécanismes de surveillance de l'information sur les dangers actuels ou futurs d'atrocités de masse. À cet égard, il a été proposé que des points focaux nationaux sur la prévention du génocide, devant collaborer avec les points focaux pour la responsabilité de protéger, seraient établis et informeraient dûment les autorités nationales compétentes sur les développements en la matière. Ces informations doivent être échangées avec l'organisation régionale dont les États participants sont membres et établir de la sorte un réseau permanent destiné à informer, à consulter et à prendre les décisions appropriées en vue d'une action préventive politique, prioritairement au niveau régional, mais tout en restant en phase avec le Secrétaire général et le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Excellences,  
Chers collègues,

Le nombre de délégations – 124 au total, dont 37 au niveau ministériel – démontre l'importance de cette question et de votre engagement à éviter à jamais les atrocités de masse.

Je me réjouis d'en apprendre plus sur les suggestions, propositions et solutions que vous présenterez à nous. Nous, qui sommes les dépositaires de la responsabilité politique, nous devons, en mémoire des victimes des atrocités de masse et des génocides du passé, et aux jeunes générations, celles du futur, d'aboutir à des mesures concrètes, pratiques et efficaces pour prévenir de nouvelles atrocités de masse et de nouveaux carnages absurdes. Notre promesse, "Plus Jamais ça", peut – et en fait doit – devenir une réalité. Le temps de l'action est venu!

Je vous remercie.